

Associations et Organisations signataires

c/o APTI - Association pour la Promotion des Travailleurs Immigrants
8 bis Boulevard Sergent Traire 30000 NIMES
apti.nimes@gmail.com

COPIE

Lettre ouverte à
Monsieur Didier LAUGA
Préfet du Gard
10 Avenue Feuchères
30045 NIMES CEDEX 9

Nîmes, le 21 mars 2020

Monsieur le Préfet du Gard,

Face à la situation sanitaire de notre pays, le gouvernement a mis en œuvre des mesures strictes pour limiter les conséquences de la propagation du virus Covid-19.

Nous ne remettons nullement en cause ces décisions mais souhaitons attirer votre attention sur leurs conséquences pour la population étrangère vivant dans notre pays.

Nous prenons acte de l'annonce de la prolongation à trois mois supplémentaires de la durée de validité des documents arrivés à échéance à compter du 16 mars tels que les visas de long séjour, titres de séjour, autorisations provisoires, attestations de demande d'asile et récépissés de demande de titre de séjour. Toutefois, les personnes étrangères qui attendaient un rendez-vous à la Préfecture pour déposer une première demande vont se trouver en situation irrégulière vis-à-vis de la loi contre leur gré. Par ailleurs, un certain nombre de personnes vont se trouver dans l'impossibilité d'exercer un recours auprès de certaines juridictions dans les délais exigés.

Il est un autre danger qui menace les personnes étrangères retenues actuellement au Centre de Retention Administrative de Nîmes. Il y a d'abord un risque de contamination au Covid-19 de l'ensemble des personnes retenues ainsi que du personnel du centre. Il y a ensuite la difficulté supplémentaire pour l'association Forum Réfugiés d'intervenir et de porter assistance juridique aux étranger.e.s retenu.e.s. Il y a enfin la contradiction créée par la suspension de plus en plus fréquente des liaisons terrestres, maritimes ou aériennes et la réglementation qui impose qu'un étranger ne peut être placé ou maintenu en rétention que pour le temps strictement nécessaire à son départ. Il est de ce point de vue particulièrement surprenant que la Ministre de la Justice ait compté les procédures de prolongation de la rétention des étranger.e.s parmi les contentieux essentiels qui doivent être maintenus malgré la fermeture des tribunaux.

Dans ces conditions, les associations signataires, vous demandent :

- 1) De suspendre les procédures visant à limiter ou interdire la présence de personnes étrangères sur le territoire français : assignations, refus ou retraits de titre de séjour, OQTF, etc.
- 2) De suspendre les mises en rétention administrative et d'intervenir afin que les personnes retenues actuellement soient libérées.

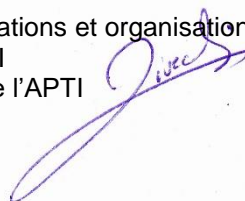
De par leur situation souvent précaire, les personnes étrangères constituent une part de la population la plus fragile face à la crise sanitaire que nous vivons. Nous vous demandons donc également de tout mettre en œuvre pour que les associations caritatives, notamment celles distribuant de la nourriture, puissent continuer à exercer leurs missions.

Par ailleurs, les contrôles, légitimes, qui vont être exercés quant à la circulation des personnes ne doivent pas être l'occasion de contrôles policiers supplémentaires visant à vérifier la situation administrative des personnes contrôlées.

Nous comptons sur vous, Monsieur le Préfet, pour que l'impératif de santé publique, le respect des droits et de la dignité, l'intégrité physique de ces personnes soient garantis.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération.

Pour les associations et organisations signataires
Marc LIVECCHI
Co-président de l'APTI



Signataires : AAFV, ACAT Gard, Ados sans Frontière, AFPS Nîmes, AMI, Amitié France Algérie, APPEL, APTI, ATTAC Nîmes, CADTM, DAL 30, Ensemble ! Nîmes, France Insoumise Nîmes, Ligue des Droits de l'Homme Section du Gard, Lutte Ouvrière, Nuit Debout Nîmes, OIP Groupe de Nîmes, Parti Communiste Français, Réfugiés Bienvenue, RESF, Secours Catholique, UNIRS 30